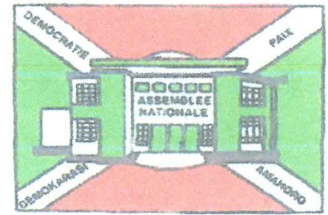




REPUBLIQUE DU BURUNDI



ASSEMBLEE NATIONALE



SENAT

PRESIDENT

Réf : SNB/CP/...../2023

Réf : 130/PAN/.001./2023

Bujumbura, le 18/09/2023

**DECLARATION SANCTIONNANT LES TRAVAUX DU CONGRES DU PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI TENU LE 18 SEPTEMBRE 2023**

**Le Parlement de la République du Burundi, réuni en Congrès ce 18 septembre 2023 à Kigobe, siège de l'Assemblée Nationale ;**

- Vu la Constitution de la République du Burundi en son article 168, point 8 ;
- Vu la loi N°1/022 du 06 novembre 2018 portant modification de la loi N°1/18 du 15 mai 2014 portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation ;
- Vu la déclaration du 10 octobre 2018 du Parlement de la République du Burundi réuni en congrès pour analyser le rapport provisoire de la Commission Vérité et Réconciliation(CVR) ;
- Vu la déclaration du 07 janvier 2021 du Parlement de la République du Burundi réuni en congrès pour analyser le rapport d'étape exercice 2020 de la Commission Vérité et Réconciliation(CVR) ;
- Vu la déclaration sanctionnant les travaux du Congrès du Parlement de la République du Burundi tenu le 20 décembre 2021 au Palais des congrès de Kigobe ;
- Vu l'Arrêt rendu par la Cour Suprême de la République du Burundi le 28 /04/2023 annulant les jugements rendus par le Conseil de Guerre de Gitega en dates des 6-7-9-10-11 mai 1972 et le Conseil de Guerre de Bujumbura en date du 6 mai 1972 ;
- Vu le rapport d'étape du travail réalisé par la Commission Vérité et Réconciliation au cours de la période 2018-2022 ;

Sénet  
Avenue du Peuple Murundi  
B.P. 114 GITEGA-BURUNDI  
Tel : (257) 22 40 50 08 - 22 40 50 26

E-mail : [cabinet@senat.bi](mailto:cabinet@senat.bi)  
Site Web : [www.senat.bi](http://www.senat.bi)



B.P. 120, Bujumbura-Burundi  
Tel : (257) 22 28 70 11  
Fax : (257) 22 26 70 12

E-mail : [assembleenationale\\_burundi@yahoo.fr](mailto:assembleenationale_burundi@yahoo.fr)

